

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 20 Septembre 2017 à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, F. Téroute, F. Hervé, G. Thiery, A. Buzaré, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, O. Huguet, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, P. Le Dro.

Absents excusés :

J. Grévès qui a donné procuration			à J. Daniel
L. Monnerie	«	«	à M. Foidart
JJ Marteil	«	«	à AM Garangé
A. Boudios	«	«	à A. Buzaré
D. Guillerme	«	«	à G. Thiery
M.M Prévost	«	«	à F. Ballester
L. Detrez	«	«	à M. David
C. Pecchia	«	«	à P. Le Dro
AM Goujon			
V Robin Cornaud			

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 14 Septembre 2017
Date de l'affichage : 14 Septembre 2017
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 31

**2017_110 : ZAC Centre et Saudraye : Validation du Compte-Rendu Annuel à la
Collectivité Locale (CRACL) 2016**

Rapporteur : L. Médica

Il est rappelé dans l'article 29 du Traité de concession d'aménagement de la ZAC Centre et Saudraye que pour permettre au CONCÉDANT d'exercer son droit à contrôle technique financier et comptable en application de l'article L 300-5 II du Code de l'urbanisme, le CONCESSIONNAIRE devra établir, chaque année, un compte-rendu financier.

Ce compte-rendu financier est adressé au CONCÉDANT, pour examen, généralement avant le 15 mai de chaque année. Il comporte notamment en annexe :

- Un bilan financier prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser ;
- Un plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice ;

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir ;
- Le cas échéant, le compte-rendu de l'utilisation des subventions versées par d'autres personnes publiques ainsi qu'il est précisé à l'article 28.2,

Le CONCÉDANT a le droit de contrôler les documents fournis, ses agents accrédités pouvant se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification.

Ces documents sont soumis à l'examen de l'organe délibérant qui se prononce par un vote dans les trois mois suivant la communication ou, le cas échéant après les résultats du contrôle diligenté par le CONCÉDANT.

Le CRACL a été validé par le comité de pilotage de la ZAC, le 11 juillet 2017, puis présenté à la commission des travaux, le 06 septembre 2017.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer par vote sur le CRACL 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 25 janvier 2011, du 24 novembre 2009 et du 16 juillet 2009, relatives aux études préalables pour la création de la ZAC Centre et Saudraye ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2012 validant le choix du mode de réalisation de la ZAC Centre et Saudraye :

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2012 approuvant le bilan de la concertation et le dossier de création de la ZAC Centre et Saudraye ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2014 désignant comme concessionnaire de la ZAC Centre et Saudraye, la SNC FONCIER CONSEIL (filiale d'aménagement de Nexity) et autorisant la signature du traité de concession de la ZAC Centre et Saudraye ;

VU l'avenant n°1 au Traité de concession d'aménagement de la ZAC Centre et Saudraye validé par le Conseil Municipal du 05/07/2016 et signé les 05 et 12 septembre 2016.

VU le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2015 de la Zone d'Aménagement Concerté Centre et Saudraye validé par le comité de pilotage ZAC, le 11 juillet 2017 ;

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 06 septembre 2017 ;

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2016 de la Zone d'Aménagement Concerté Centre et Saudraye, validé par le comité de pilotage ZAC, le 11 juillet 2017 ;

AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier et à accomplir toutes formalités y afférentes.

Adopté par 26 voix pour et 5 abstentions (R. HENAULT, M. DAVID (qui a procuration pour L. DETREZ) M. LE TEUFF, PY LE GROGNEC)

POUR EXTRAIT CONFORME
GUIDEL, le 21 Septembre 2017
Le Maire,
Joël DANIEL

